



Conditions de vente et de livraison des dispositifs médicaux RELIFE

valables dès le 1er septembre 2022 sous réserve de modifications ou remplacement

1. Les présentes conditions de vente et de livraison (ci-après dénommées «Conditions») font partie intégrante du contrat de vente existant entre professionnels de santé (ci-après dénommés «Acheteur») et A. Menarini Sàrl (ci-après dénommée «Vendeur») et prévalent sur toutes autres éventuelles conditions commerciales.
2. La commande, la livraison et la facturation de nos produits relèvent en principe de la vente directe. Le Vendeur se réserve le droit de demander à l'Acheteur de produire une copie de l'autorisation nécessaire pour faire le commerce de dispositifs médicaux des classes I à III.
3. L'expédition relève de la responsabilité de notre partenaire logistique Alloga SA (ci-après dénommée «Distributeur»). Toute demande d'indemnisation pour cause de retard de livraison est par conséquent irrecevable.
4. Les coûts relatifs à l'emballage standard sont à la charge du Vendeur.
5. Pour les livraisons d'une valeur inférieure à CHF 500 (net), il sera réclamé une contribution aux frais de CHF 25. Les frais forfaitaires de port et d'expédition d'un montant de CHF 19.30 sont en sus et à la charge de l'Acheteur.
6. Sous réserve d'un accord spécifique, les prix facturés correspondent aux prix ex-usine pour les dispositifs médicaux de la liste des prix RELIFE du Vendeur. Les frais de port et d'expédition sont ajoutés en sus aux prix ci-dessus.
7. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de facturation. En cas de non-respect de ce délai de paiement, nous nous réservons le droit d'appliquer des intérêts de retard.
8. Tout signalement de défaut ou de perte est à communiquer immédiatement par écrit au Vendeur. Nous déclinons expressément toute responsabilité quant aux éventuels dommages directs ou indirects subis par l'Acheteur du fait de la livraison de produits défectueux.
9. Le lieu d'exécution de la livraison et du paiement est le siège du Vendeur.
10. L'Acheteur doit respecter le «Code de conduite global destiné aux tiers» du groupe Menarini, disponible sur www.menarini.ch.
11. Les informations sur la manière dont le Vendeur traite les données en rapport avec les ventes de produits sont disponibles sur le site www.menarini.com, «Privacy Notice to providers and suppliers».



12. Le contrat de vente et les Conditions sont soumis au droit suisse, à l'exclusion des dispositions relatives au conflit de lois et de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises (CVIM). Tous les litiges en rapport avec le contrat de vente et les Conditions sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la ville de Zurich, Suisse.

Conditions de reprise des dispositifs médicaux RELIFE non utilisables

Le Vendeur reprend les produits vendus aux conditions citées ci-après. Un échange contre d'autres produits ne peut être autorisé qu'à titre exceptionnel. Le montant de facturation alors pris en considération est le prix d'achat net d'origine. La reprise ne donne en aucun cas lieu à un remboursement de la contre-valeur. Le retour des produits et le traitement relatif à cette opération s'effectuent en principe par le même biais que la livraison d'origine.

1. Remplacement à 100%

- a) Dans le cas d'une commande ou d'une livraison erronée, sous réserve d'une information transmise par écrit au Vendeur dans les 5 jours suivant la réception des produits.
- b) Dans le cas de produits endommagés pendant le transport, uniquement sur présentation d'une attestation écrite de la poste, du transporteur ou des chemins de fer, dans un intervalle de 5 jours au Vendeur.
- c) Dans le cas du retrait du produit ou de lots partiels motivé par des raisons de sécurité, à condition que ce retour intervienne dans un intervalle d'1 mois suivant la publication effective.

2. Aucun remboursement

- a) Dans le cas d'emballages d'origine ou d'échantillons portant la mention «échantillon gratuit».
- b) Dans le cas de retours de produits périmés ou dont l'importance et la fréquence résulteraient d'une gestion des stocks qui ne soit pas optimale.
- c) Dans le cas de produits défectueux, suite à un stockage ou une manutention/transport de la part de l'acheteur inadaptée par l'Acheteur.
- d) Dans le cas d'emballages salis, endommagés ou ouverts (exceptions voir paragraphe 1b).
- e) Dans le cas de retour intervenant suite à un changement d'emballage ou de prix.